

FICHE DE FORMATION

Bac Professionnel

TECHNICIEN CONSEIL-VENTE EN ANIMALERIE

(Formation par voie scolaire)



MAJ mars 2024

Conditions d'admission

Après une 3^{ème} professionnelle ou générale pour accéder à la classe de seconde. Accés en 1^{ère} pour tous les élèves issus de seconde ou titulaires d'un CAP. Inscription toute l'année sur entretien et en fonction des places disponibles.

Compétences professionnelles



La formation vise chez l'apprenant l'acquisition des compétences professionnelles suivantes :

- Mettre en oeuvre et organiser des activités commerciales,
- Gérer la réception, l'organisation et l'approvisionnement de la marchandise,
- Appliquer les techniques d'animation, de communication, de vente et de conseil,
- Valoriser les pratiques durables,
- Procurer des conseils techniques pour la vente de produits en animalerie.

Organisation de la formation

(de septembre à août)

La formation propose :

- En seconde : 870h de cours et 210h de stage (6 semaines),
- En 1^{ère} et Terminale : 1680h de cours et 560h de stage (16 semaines).
- Un enseignement général : Français, Histoire-Géo, Mathématiques, Sciences physiques, Anglais ou Espagnol, EPS, Informatique.
- Un enseignement professionnel : Techniques de vente, Gestion commerciale, Biologie, Ecologie, Techniques animalières.

Les méthodes pédagogiques : Cours théoriques en présentiel ou en distanciel, exercices d'application, mises en situation et jeux de rôle.

Les modalités d'évaluation : diagnostiques, formatives, écrits et oraux blancs. 50% en Contrôle continu en cours de Formation (CCF) et en épreuves terminales en fin de formation.



Objectifs visés

La formation peut être adaptée aux personnes en situation de handicap.

Être un professionnel qui travaille dans une entreprise ou un établissement spécialisé dans la vente d'animaux de compagnie, d'aliments, de produits et d'accessoires d'animalerie.

Qualification professionnelle

Diplôme de niveau 4 qui permet d'acquérir une formation à double compétence sur l'animal et la vente.

Métiers possibles

- Responsable de rayon ou Représentant pour la vente d'animaux ou de produits relatifs à l'animalerie
- Métiers du soin (Auxiliaire vétérinaire, toiletteur ou soigneur d'animaux),
- Métiers de l'élevage (Aquaculteur, Eleveur, Comportementaliste),
- Métiers de la protection de la nature (Agent technique de l'environnement et Zoologiste),
- Métiers du dressage et de la sécurité (Maître chien, Educateur de Chien).

Poursuite d'études

- BTS Management des unités commerciales,
- BTS Négociation-relation clients ,
- BTS Technico-commercial
- «Animaux d'élevage et de compagnie»
- DUT Techniques de commercialisation.



www.lycee-professionnel-clair-foyer.com